

DOISSIN INFO FICHE N°2



Juillet 2010

Chères Doissinoises, chers Doissinois,

La commission "Communication et Information" vous propose le 2^{ème} numéro de « Doissin info »,

Nous souhaitons faire connaître au mieux les nouveautés concernant la commune aux doissinoises et doissinois et rappelons qu'il y a à votre disposition :

- Le site Internet de la commune www.vallee-bien.fr sur lequel nous effectuons des mises à jour régulières des activités de Doissin :

Vous y trouverez de nombreuses informations concernant le conseil municipal, ses séances, ses commissions mais aussi certains renseignements administratifs notamment avec la possibilité de télécharger certains formulaires.

Certes, le site n'est pas encore complet, mais nous vous invitons fortement à le visiter et toute suggestion pour en améliorer son contenu sera la bienvenue.

- Le "Doissin Info" :

Il s'agit d'une information ponctuelle concernant des rappels associatifs, communaux et préfectoraux ou autres... D'autres fiches suivront régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations ou attentes concernant ces fiches.

INFORMATIONS COMMUNALES

SECRETARIAT

Le secrétariat sera fermé du 8 Août au 23 Août inclus.
Permanence : le mardi 17 Août de 9h30 à 11h30

LOCATION PLATEAUX/TRETEAUX ET BANCS

(réservée uniquement aux habitants et aux associations)

Toute réservation doit être faite auprès de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public (**même pour les associations**)

Se présenter avec le formulaire dûment rempli ainsi que le règlement.

Dans le cas contraire, la réservation ne sera pas prise en compte.

Retrait et restitution du matériel uniquement du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Prévoir un véhicule en conséquence pour le transport.

TARIFS

Forfait :	5, 00 €
Bancs :	0, 50 €
Plateaux (+ 3 tréteaux / plateau) :	0, 50 €

LOCATION SALLE DES FETES :

Contactez Mme Paulette GUILLOUD au 04 74 92 35 65 pour connaître les disponibilités et effectuer une réservation.
En cas de réservation, un contrat de location sera signé en double exemplaire dont un sera remis au demandeur.
Seront demandés :

⇒ Une attestation d'assurance pour les dates de la location.

⇒ Un chèque de caution qui sera restitué après état des lieux fait lors de la remise des clés.

<u>TARIFS au 01/01/2010</u>	Personnes de la commune domiciliées à Doissin	Personnes extérieures à la commune	Associations de Doissin
* Grande salle + petite salle + cuisine	107.00 €	336.00 €	61.00 €
* Grande salle	61.00 €	229.00 €	61.00 €
* Petite salle	31.00 €	77.00 €	31.00 €
* Cuisine	16.00 €	31.00 €	
* Petite salle pour apéritif			16.00 €
* Coût consommation gaz : 3,81 € (relevé de compteur)			
* Camion frigo (uniquement à la salle des fêtes)	16.00 €	23.00 €	
* Buvette extérieure			16.00 €
* Location à titre professionnel		305.00 €	
* Nettoyage sup. à 1 h 30 : 15,24 €/h			
* Lave-vaisselle	16.00 €	31.00 €	gratuit

Ce tarif comprend un forfait de nettoyage de 1h30 pour la grande salle

URBANISME

Nous vous rappelons qu'il est préférable de passer en Mairie avant tout travaux afin de faire une demande de travaux préalables.

Voici quelques exemples des démarches à entreprendre pour certains travaux.

Je veux installer une piscine fixe...

 Je construis une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m²

● Elle n'a pas de couverture : déclaration préalable



● Elle dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité : déclaration préalable



● Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : permis de construire



Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil-de-bœuf...

 Je transforme mon toit sans changer son volume (lucarne)
Déclaration préalable



 Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre
Déclaration préalable



 Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit
Permis de construire



Je fais des travaux dans ma maison...

Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

 Pas de formalité

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

 Déclaration préalable car changement de l'extérieur

Date des prochaines commissions (de 9h30 à 11h00) :

- Le 31 Juillet
- Le 11 Septembre
- Le 23 Octobre
- Le 20 Novembre
- Le 18 Décembre

N'hésitez pas à venir présenter vos projets à ces dates là, Bernadette VERGER et les membres de la commission peuvent vous être d'une aide éventuelle pour tout problème rencontré lors de la constitution de vos dossiers (pour éviter trop d'attente, prenez rendez-vous)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Depuis le mois d'avril dernier, dès la réception de l'étude agricole demandée à la chambre d'agriculture, la commission P.L.U. a repris des réunions très régulières afin d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ainsi que le scénario d'aménagement.

Ces documents sont en cours de finalisation pour un nouvel examen en commission en septembre 2010, ce qui devrait permettre la tenue d'une réunion publique au 4^{ème} trimestre 2010 ; l'objectif étant une validation de l'ensemble du P.L.U. au 2^{ème} semestre 2011.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris une délibération complémentaire à celle du 26 septembre 2005 définissant les objectifs et les modalités de concertation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Outre les informations parues dans Clin d'œil, une note spécifique vous sera adressée prochainement pour vous informer de l'avancement du dossier. Vous pourrez prochainement consulter ces informations sur le site Internet www.vallee-hien.fr.

LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS

Depuis le 1^{er} avril 2010, la procédure pour les demandes de logements a changé.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien adhère maintenant au système Etoil.Org qui gère les demandes de logements et les logements vacants de l'ensemble du département de l'Isère.

Les formulaires ont changé : ils sont maintenant à l'entête de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien et vous pouvez les retirer dans chacune des 10 communes. Chaque dossier doit être déposé dans la mairie où il a été retiré.

Après chaque dépôt, le dossier est transmis par nos soins à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien pour enregistrement dans la base.

Dès lors que la saisie a été effectuée, chaque commune a la possibilité de consulter les demandeurs sur sa propre commune.

Si vous avez déposé un dossier avant cette date, n'hésitez pas à vous présenter en mairie au horaire d'ouverture si vous souhaitez effectuer une mise à jour ou une modification.

COLUMBARIUM

Depuis décembre 2009, le columbarium est mis en place dans l'enceinte du cimetière communal.



Voici quelques extraits du règlement pour l'acquisition d'une case.

"Le columbarium est divisé en 6 cases, chaque case pourra recevoir d'une à quatre urnes maximum, contenant les cendres des défunts incinérés."

"Les cases sont réservées aux cendres des corps :

- *Des personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées sur une autre commune.*
- *Des personnes décédées sur le territoire communal, quelque soit leur domicile.*
- *Des personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune, mais qui possèdent déjà une concession au cimetière de Doissin."*

"Les cases seront concédées pour une période de 15 ou 30 ans."

Le règlement complet est disponible en mairie

Les tarifs

Concession pour une durée de 15 ans :	400 €
Concession pour une durée de 30 ans :	600 €

LE COMMERCE DE DOISSIN

Rappelez-vous pour les vœux 2010, nous vous présentions la Famille CINQUIN pour l'annonce de l'arrivée d'un multi-commerce dans notre village. La concrétisation d'un projet du conseil municipal pour recréer un point de rencontre conviviale dans notre commune, un commerce de proximité pour nos anciens et tous les habitants de Doissin, un lieu d'échange au centre du village avec un Bar, un restaurant et une épicerie.

Le projet avance et nous tenions par le « Doissin Info » vous donner quelques nouvelles.

Me CINQUIN vient de terminer sa formation à l'Ecole hôtelière de DARDILLY pour la Restauration (cuisine, pâtisserie, œnologie, fromagerie, service, comptabilité, gestion et administration) avec un stage chez l'Artisan Cuisinier de Lyon Marc JARILLOT.

Les contacts sont pris avec l'ADEM, la Chambre des métiers et divers organismes.

Le dossier avec l'architecte pour le bâti d'un complexe de 200 m² avec une épicerie de 60 m², un bar de 27 m², un restaurant de 55 m², une cuisine de 45 m², divers dégagement et chambre froide de 15 m² et une partie habitation principale, est en cours, le tout avec des demandes de devis d'artisans de la Région uniquement.

Pour l'épicerie, l'enseigne sera un PROXI avec banque réfrigérée, point Presse, point relais la redoute, dépôt de pain et pâtisserie, produits du terroir...

Pour la partie restauration, il est envisagé 2 formules de plats traditionnels 2 entrées-2 plats du jour et cuisine à la carte du mardi au samedi.

Coté planning, dépôt du permis de construire avant l'été 2010, pour le début de la construction fin 2010 et une ouverture en juin 2011. Un grand merci à la famille CINQUIN d'avoir choisi DOISSIN pour la création de ce multi-commerce, nous sommes tous et toutes impatients d'arriver à l'inauguration pour trinquer à la réussite de leur activité.

NUISANCES SONORES

Nous demandons à nos enseignants d'apprendre à nos enfants les règles de politesse et de civilité dans le souci de « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Nous devrions, nous aussi les adultes, nous rappeler ces règles et surtout nos devoirs par rapport à notre voisinage. En effet, lorsque nous savons que nous allons organiser une petite fête pour un anniversaire ou autre, faire des travaux bruyants (ou les faire exécuter par une entreprise), des travaux avec des amis durant le week-end, etc. une petite information aux riverains permet d'éviter beaucoup de désagréments et facilite la vie en communauté.

Rappels :

L'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les **tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc....ne peuvent être effectués :**

Les jours ouvrables que de 08h30 à 12h00 et de 15h à 19h00

Les samedis que de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00

De plus nous vous rappelons qu'après 22h, que ce soit à son domicile ou en lieu public, tout bruit tel que cri, vélomoteur, etc. est considéré par la loi comme tapage nocturne et peut faire l'objet de poursuite.

Alors nous comptons sur votre civisme à tous pour que chacun puisse passer un été agréable ; et dormir les fenêtres ouvertes !!!

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Des assouplissements ont été apportés à l'arrêté départemental :

- Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant le minimum de fumée.
- le brûlage des déchets végétaux en forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse, haie, feuille, ...), est interdit.
- l'adjonction de tous produits pour activer la combustion du bois est interdite.

Rappelons, que le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, **notamment par les fumées**.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET LEURS PRESIDENTS

- FNACA :
- Clin d'oeil :
- Bibliothèque R.RICHARD :
- Amitiés et loisirs :
- La Boule Froide :
- ACCA :
- Syndicat Agricole :
- UMAC :
- Cantine scolaire :
- Sou des écoles :
- Judo club :
- Ski Club :
- CCAS :
- Comité des fêtes :
- Salut au Soleil
- Conscrits

GONNET Lucien
MERMET Martine
GUILLAUD Gilbert
ANNEQUIN Francis
DURAND Georges
DURAND Nicolas
DURAND Martial
FUZIER Jean Claude
MERLOZ-CRAPIZ Béatrice
CARLIER Cécile
BARBIER Alain
FERRAFIAT Jacques
DURAND Marcel
TUFFIER Jean-François
LAURENT Marie-José
BLANC Julien

PROCHAINES MANIFESTATIONS (Août à Octobre)

Tir aux pigeons	les 13, 14 et 15 août 2010	ACCA	Stade de Foot
Comice agricole	les 21 et 22 août 2010	Comité des fêtes	St ONDRAS
Concours 128 simples / 32 doublettes	le 28 août 2010	Boule Froide	Salle des fêtes
Concours 32 doublettes 3 ^{ème} et 4 ^{ème} division	le 29 août 2010	Boule Froide	Salle des fêtes
Finale but d'honneur	le 03 septembre 2010	Boule Froide	Salle des fêtes
Repas à emporter	le 18 septembre 2010	Clin d'œil	Salle des fêtes
Foire et repas boudins	le 02 octobre 2010	Comité des fêtes	Salle des fêtes
Vogue des conscrits	du 08 au 10 octobre 2010	Conscrits	Place du Triève
Remerciements Boudins	le 16 octobre 2010	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
Concours de Belote	le 23 octobre 2010	FCTF	Salle des fêtes
Repas à emporter	le 23 octobre 2010	Sou des écoles	Salle des fêtes
Repas des Anciens	le 24 octobre 2010	C.C.A.S	Salle des fêtes

La réunion de préparation du Calendrier des fêtes DOISSIN-MONTREVEL aura lieu le jeudi 14 octobre à la salle du conseil de DOISSIN

Le Conseil Municipal vous souhaite de très bonnes vacances

